

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

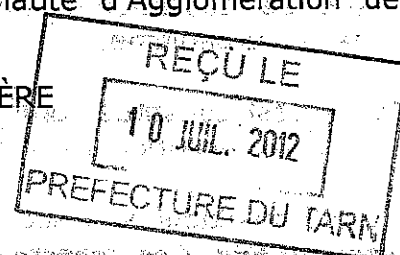
SÉANCE DU 3 JUILLET 2012 À 18 HEURES 30

N° 2 - 114 / 2012 : ZAC ECO²RIEUMAS - APPROBATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

L'An Deux Mille Douze, le 3 juillet 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 3 juillet 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
 Secrétaire : monsieur Claude JULIEN



Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Robert PAGGI, Claude COSTES, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, William NION, Gérard POUJADE, Bruno LADoucETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 41

Votants (titulaires, suppléants votants) : 34

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 JUILLET 2012**N° 2 – 114 / 2012 : ZAC ECO²RIEUMAS – APPROBATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

Pilote : Développement Économique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Finances et Budget
Affaires Juridiques et Marchés

Monsieur Robert GAUTHIER, Rapporteur,

Le 30 septembre 2008, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois approuvait la création de la ZAC « ECO²RIEUMAS » sur la commune de Marssac sur Tarn (81150).

La validation du programme des équipements publics est un prérequis à l'approbation du dossier de réalisation de cette ZAC, conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du Code de l'urbanisme.

Celui-ci est constitué conformément au dossier annexé à la présente, des principaux VRD et réseaux inscrits dans le périmètre de la ZAC.

Il a été préalablement soumis pour validation au SIAEP du Gaillacois en ce qui concerne le réseau d'AEP. Ces collectivités ont donné leur accord sur les modalités de réalisation, de financement et d'intégration dans leur patrimoine des ouvrages leur revenant conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC ECO²RIEUMAS en conformité avec les dispositions du Code de l'urbanisme.

Le Conseil de Communauté Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants, L. 300-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2008 tirant le bilan de la concertation, approuvant le dossier de création de la ZAC ECO²RIEUMAS et autorisant Monsieur le président à élaborer le dossier de réalisation,

Vu la décision du SIAEP du GAILLACOIS d'Albi donnant son accord sur le programme des équipements publics de la ZAC, notamment les modalités de réalisation, de financement et d'intégration dans son domaine du réseau d'AEP,

Vu le programme des équipements publics de la ZAC établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme et le rapport de Monsieur le président,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2012,

CONSIDERANT l'intérêt pour le développement économique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de l'aménagement de la ZAC ECO²RIEUMAS afin de pouvoir offrir du foncier aux entreprises et répondre aux attentes des entreprises locales et régionales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le programme des équipements publics de la ZAC ECO²RIEUMAS établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du Code de l'urbanisme.

PRECISE que la présente délibération sera affichée pendant un mois. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales,

AUTORISE monsieur le président ou monsieur le vice-président délégué au développement économique à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 3 juillet 2012,

Le Président,

